



Récupérer des sommes dûes par un ex-époux sur son héritage

Par **Lorraine Boussier**, le **30/11/2011** à **17:38**

Bonjour,

Est-il possible de récupérer des sommes saisies sur mon salaire pour régler des impôts et des emprunts professionnels de mon ex-mari ainsi que les pensions alimentaires non versées sur l'héritage de celui-ci ?

cordialement,

Lorraine Boussier

Par **corimaa**, le **01/12/2011** à **11:51**

[citation]Est-il possible de récupérer des sommes saisies sur mon salaire pour régler des impôts et des emprunts professionnels de mon ex-mari [/citation]

Si ça a été possible, c'est que vous étiez solidaire, donc pas sûr que ce soit récupérable

[citation]ainsi que les pensions alimentaires non versées sur l'héritage de celui-ci ? [/citation]

Vous voulez dire quand il sera décédé ? Si oui, vous pourrez présenter les créances lors de sa succession mais le délai de prescription d'une action en paiement des arriérés de la pension alimentaire est de 5 ans <http://vosdroits.service-public.fr/F1249.xhtml>